



## Une charte pour la pêche de loisir en mer



C'était surtout un serpent de mer, une affaire dont on avait fini par douter de sa signature tant l'encadrement des pêcheurs de loisir en mer s'est fait attendre. Sur le bureau du ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et la Mer depuis longtemps, une charte a finalement été signée le 7 juillet après de multiples reports. Exit le permis mer, lui aussi longuement proposé. On compte environ deux millions de pêcheurs en mer à la ligne en France, mais ce chiffre n'est qu'une estimation, car justement aucun permis n'est requis pour pêcher sur nos côtes, ce qui ne facilite pas le recensement. C'est donc là l'objet du débat.

Comment encadrer deux millions de pêcheurs qui ne connaissent quasiment aucune obligation. Le respect des tailles légales de capture concerne surtout les pêcheurs sensibilisés au problème. La situation que connaît la pêche en mer aujourd'hui est égale à celle que connaissait la pêche en eaux douces en France au début du XX<sup>e</sup> siècle ! Les contrôles sont très rares sur le littoral. Alors cette charte, qui n'a aucun pouvoir réglementaire, de l'avis de nombreux spécialistes ne résoudra pas

le problème. Il s'agit au moins d'un début qui a le mérite d'exister. Dans les faits, voici ce qu'elle apportera.

- Une déclaration obligatoire et gratuite impliquant une information systématique sur les règles et les bonnes pratiques à tenir.
- Le marquage d'une nageoire pour les poissons les plus couramment pêchés pour éviter toute vente illicite.
- La lutte accrue contre le braconnage avec entre autres une augmentation significative des peines plancher et une confiscation du bateau ou du véhicule en cas de récidive et la mise en place d'une convention contre la vente de produits de la mer dans tous les départements littoraux.
- L'instauration de périodes de repos biologiques sur les zones d'estran.
- La tenue d'un carnet de prélèvements et d'observation du milieu.

Pour la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs français (FNPPSF), tout dépend de la volonté de l'Etat de mettre en place des moyens pour lutter efficacement contre le braconnage. Un avis partagé par la grande majorité des pêcheurs sportifs.